



Fiche 4.2 : Accompagner un salarié fragilisé ou en situation de handicap



Quelles sont les enjeux autour du handicap ?

La question de la santé au travail est liée à différentes problématiques dans l'entreprise : arrêt maladie, accidents du travail, restrictions médicales, inaptitudes médicales, vieillissements des salariés, etc.

80 % des handicap ne se voient pas, il est donc préconisé pour chaque entreprise d'engager à son niveau une politique de gestion du handicap.



Quelles sont les obligations réglementaires liées au handicap ?

L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés – OETH

- A compter du 1er janvier 2020, Les entreprises de plus de 20 salariés (pendant 5 années consécutives) sont concernées par l'OETH soit 6% de leur effectif
- La déclaration des salariés bénéficiaires de l'OETH concernent toutes les entreprises même celle de moins de 20 salariés.

Afin d'y répondre 3 modalités sont possibles :

- L'emploi de TH, quel que soit le contrat de travail
- **La signature d'un accord de branche**, de groupe ou d'entreprise agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme pluriannuel en faveur de l'emploi des TH
- **Le versement d'une contribution financière** annuelle pour chaque bénéficiaire manquant.



Pour plus d'informations :

- **Consulter le site de l'AGEFIPH** Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées. www.agefiph.fr
- **Sécurisation du parcours vers l'emploi et dans l'emploi pour les personnes avec un handicap de l'appareil locomoteur.**
Mobiliser la PECF Prestation d'Evaluation des Capacités Fonctionnelles pour une conducteur en situation de handicap – Une action innovante pour former ou régulariser un permis de conduire TRM ou TRV. contact.pecf@aftra

